

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION EXCEPTIONNELLE EN HORS QUOTA

POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL

(SANS PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE)

39 rue Barbès - 92120 Montrouge - <https://www.ffkarate.fr/>

A transmettre à la Direction Technique Nationale

Monsieur Claudio PETTINELLA - E mail : cpettinella@ffkarate.fr

Les clubs doivent s'acquitter du droit d'inscription de 6 € par athlète auprès du service compétitions afin que l'inscription soit enregistrée définitivement.

DATE DE LA DEMANDE :

| NOM | PRENOM | SEXE | DATE DE NAISSANCE | CATEGORIE D'AGE (M/C/J/E/S) | CATEGORIE DE POIDS | N° DE LICENCE | NOM DU CLUB | N° D'AFFILIATION DU CLUB | LIGUE |
|-----|--------|------|----------------------|--------------------------------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------------------|-------|
| | | | | | | | | | |

Résultats sportifs nationaux et/ou internationaux

Médaillés de la saison sportive précédente :

Médaillés de la saison en cours

Résultats internationaux de la saison précédente et en cours :

(Compétitions WKF - EKF)



MOTIF DE LA DEMANDE

Merci de cocher votre choix dans la liste ci-dessous :

| | |
|---------------------|---|
| 1) MEDICAL | En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical). |
| 2) PROFESSIONNEL | Un problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur). |
| 3) EXAMEN | Pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire). |
| 4) 1e LEAGUE | Participation à une compétition en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative. (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document). |
| 5) COLLECTIF FRANCE | Tous types de regroupements ou de compétitions avec le Collectif France, le jour de la compétition qualificative. Dérogation demandée par le Directeur des Equipes de France. |

Quelque soit le motif de la demande, l'athlète doit au préalable être médaillé. (Cf. à l'article 11 du chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

VEUILLEZ DEVELOPPER AVEC PRECISION LA RAISON MOTIVANT LA DEMANDE (à joindre le justificatif demandé)

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre règlementaire, incomplète, sans motif valable, sans justificatif sera refusée.

Le motif de la demande ainsi que les résultats sportifs doivent être justifiés par un document. (Documents à scanner et à joindre à la demande de dérogation en hors quota).

Direction Technique Nationale

Bon pour accord de

Monsieur Claudio PETTINELLA

Directeur Technique National Adjoint